



# Hébert parle échecs



**Volume 5, no 14**

Semaine du 2 juillet 2012

Pour recevoir HPE gratuitement ou pour accéder à la page d'archives <http://www.hebertparleechecs.com>

## Un document mortellement dangereux pour les joueurs d'échecs du Québec

Une perspective historique est nécessaire pour comprendre la situation actuelle des échecs au Canada en ce qui concerne les fédérations québécoises et canadiennes. Je n'avais aucune raison d'en parler jusqu'à ce qu'on nous annonce, il y a à peine quelques jours, qu'une entente de collaboration avait été conclue entre les deux fédérations, dans l'optique de mettre fin au contentieux qui existait depuis «toujours».

Ma première réaction aura été d'y voir plusieurs points positifs écrasés par le paiement exorbitant exigé de la FQE. Puis une lecture plus attentive a révélé que les points «positifs» représentent en fait des pièges mortels pour la fédération québécoise et pour ses membres qui la financent. Mais d'abord le contexte historique.

Début des années 70 les échecs connaissent au Québec, comme ailleurs dans le monde, un essor formidable grâce à l'ascension de l'américain Bobby Fischer vers le titre mondial, et en particulier suite au match de championnat de 1972 contre Boris Spassky. Presque du jour au lendemain, la participation dans les tournois est multiplié par cinq ou par six, et les besoins de fournir de meilleurs services à ces nouveaux adeptes s'imposent. Au Canada, l'organisme «national» qui doit fournir ces services, c'est la Fédération canadienne des échecs (FCE), mieux connue sous son appellation anglaise «Chess Federation of Canada» (CFC). Celle-ci se finance à l'aide des cartes de membres (licences) vendues dans toutes les provinces (mais surtout en Ontario) par les associations, clubs et organisateurs locaux. En retour, la FCE représente le pays à la FIDE, envoie des équipes aux olympiades (souvent grâce aux dons de mécènes comme John Prentice, qui sera aussi pendant des

années délégué, à ses frais, de la FCE à la FIDE), mais surtout, administre un système de cotation des joueurs et publie une publication bimestrielle de nouvelles d'échecs canadiennes qui rejoint tous les membres, forts ou moins forts.

Or pour le Québec, la seule province majoritairement francophone du Canada, il s'avère que ces services ne suffisent pas, car la FCE ne les dispense que dans une seule des deux langues officielles du Canada, l'anglais. Pour faire affaire avec la «CFC» il faut transiger en anglais, et se contenter d'une publication essentiellement en anglais, parfois assaisonnée d'une «section française» d'une page ou deux, bourrée de fautes.

Les organisateurs québécois ont réagi de la seule façon possible. Petit à petit, au prix de grands efforts, ils se sont mis à l'oeuvre pour fournir eux-mêmes les services exigés par les joueurs québécois. Mais pour financer ces services il a fallu utiliser la même méthode que la FCE : vendre des cartes de membres. C'est ce qui a mené à la création de la «Fédération des joueurs d'échecs du Québec» (FJEQ), qui devait plus tard devenir la «Fédération québécoise des échecs». À partir de ce moment, les organisateurs du Québec ont eu un choix à faire : vendre du membership FCE et imposer l'anglais à leurs joueurs, ou bien vendre les services naissants mais en français de la FQE. Le choix ne fut pas bien difficile à faire. Rapidement les tournois homologués FCE ont presque disparu pour faire place à ceux de la seule organisation capable de servir les québécois dans leur langue. Les résultats n'ont pas tardé. De 2 ou 300 joueurs sous le régime FCE, les effectifs de joueurs actifs se sont multipliés, pour atteindre les 1800, à la fin des années 80, pour se stabiliser ensuite autour du

millier comme présentement (1056 précisément).

Bien entendu, cela a contrarié sérieusement la FCE qui voyait ainsi une source importante de revenus se tarir (mais pas complètement, car en tout temps, il y a toujours eu quelque chose comme 50 et 100 membres FCE au Québec, notamment de la région frontalière de l'Outaouais). Invoquant la nécessité pour la FQE de contribuer à son programme de dépenses internationales et devant l'incapacité de la FQE de répondre à ces attentes, la FCE désaffilie unilatéralement la FQE en 1979, situation qui perdure encore jusqu'à aujourd'hui.

Concrètement les conséquences de cette désaffiliation ont été assez modestes pour les joueurs d'élite du Québec. Individuellement, ceux-ci sont la plupart du temps membre de la FCE de toute façon, et comme tel doivent être traités équitablement. Depuis 1979, la FCE a fait mine à quelques reprises de vouloir pénaliser directement les joueurs québécois pour faire pression sur la FQE, mais en général, le bon sens et le rappel que des procédures judiciaires ne feraient l'affaire de personne et encore moins celle d'une fédération démunie comme la FCE, a contribué à maintenir un relatif bon voisinage. Même que dans plusieurs cas, surtout depuis une dizaine d'années, on fait affaire ensemble dans des situations précises, vues comme mutuellement profitables et consenties librement. À mon avis c'est le seul type de relation viable entre ces deux fédérations qui représentent les deux nations fondatrices du Canada. Bien que l'une soit officiellement représentante du Canada auprès de la FIDE, et que l'autre ne peut pour l'instant que rêver d'obtenir un statut semblable, cela ne peut servir de base à une relation d'autorité du type dominant-dominé. La réalité est que seule une fédération québécoise autonome est en mesure de fournir des services en français aux joueurs francophones et de représenter leurs intérêts à l'intérieur du système canadien.

Le problème s'est compliqué depuis une dizaine d'années avec le désir croissant de la FQE d'offrir plus de chances à ses membres de participer à des tournois cotés FIDE. Vu que tous ces tournois doivent être approuvés par la FCE, qui sert d'intermédiaire obligé avec la FIDE, la FCE utilise ce levier pour faire pression afin d'obtenir du financement, en plus des frais associés à la cotation par la FIDE que la FQE assume d'emblée. C'est cette manoeuvre de chantage qui a conduit à l'entente

ci-dessous (la FQE l'admet d'ailleurs), conclue récemment entre les présidents des deux fédérations. Celle-ci cependant, avant d'être en vigueur, doit être entérinée et approuvée par les instances démocratiques des deux fédérations dans les semaines qui viennent. Ces deux présidents ont une chose en commun : leur bonne volonté n'est surpassée que par leur inexpérience du monde des échecs canadiens et québécois. Dans le cas du président de la FQE, cela semble représenter aussi une tentative ultime de «faire l'histoire» à la veille de quitter son poste dans quelques semaines. Muni d'une vision très superficielle des problèmes en jeu, (il ne connaissait rien des échecs il y a à peine quatre ans) il fonce tête première pour forcer une entente, sans tenir compte d'aucune mise en garde, d'aucun avis provenant de gens qui ont vécu les événements des années 70 et de celles qui ont suivi. Ses successeurs risquent d'avoir comme tâche de réparer les pots cassés ce qui ne sera pas une sinécure.

C'est un texte, s'il devait être entériné, extrêmement lourd de conséquences pour l'avenir des échecs au Québec. Il vise à régler un différent de plus de 30 ans pour assurer un cheminement harmonieux entre les deux fédérations. Malheureusement, j'ai la conviction, avec d'autres, qu'on a mal cerné les problèmes avant accoucher d'un document qui, loin d'améliorer les choses, va au contraire ranimer plus que jamais les tensions et les chicanes, et compliquer encore davantage la vie pour nos organisateurs de tournois. Pire encore, il représente le plus grand danger auquel la FQE aura eu à faire face durant son existence en réouvrant toute grande la porte aux services FCE au Québec, sous prétexte d'assurer un accès à la cote FIDE dont l'écrasante majorité des membres peut se passer. Tout l'édifice que les Québécois ont réussi à se construire au fil des ans pour permettre le développement des échecs au Québec risque de s'écrouler. C'est la raison pour laquelle ce document prend toute la place de ce numéro d'HPE. L'indifférence et l'apathie traditionnelle des amateurs d'échecs du Québec se doit d'être secoués. Sinon, on risque d'en faire les frais pendant des années.

Voici donc, sans plus tarder, le texte (en italique) de cette entente, avec mes observations en caractères réguliers. J'ai numéroté les différentes clauses et ajouté des titres, pour faciliter la lecture.

## **Entente d'échange de services entre la FCE et la FQE**

### **Les portes sont ouvertes**

1) *Les membres FQE auront le droit de participer à tout tournoi coté FCE sans avoir à être membres de la FCE ou à payer de carte-tournoi.*

2) *Les membres FCE auront le droit de participer à tout tournoi coté FQE sans avoir à être membres de la FQE ou à payer de carte-tournoi.*

Que peut-il y avoir de mal à favoriser la mobilité des joueurs d'échecs au Canada en leur évitant des frais d'adhésion supplémentaires ? Le problème est que, tel que rédigées, les clauses 1 et 2 vont beaucoup plus loin. Elles signifient implicitement que les membres actuels de la FQE auront le choix lors de leur renouvellement d'adhésion : ils pourront soit renouveler avec la FQE ou choisir d'envoyer leur argent à Ottawa et devenir membre de la «vraie» fédération nationale, la FCE !

Dans la région de Montréal où sont concentré le gros des membres FQE, cela pourrait avoir des conséquences incalculables. Près de 50% de la population montréalaise utilise l'anglais avant le français comme langue courante. Pour les joueurs qui appartiennent à ce groupe, la tentation sera très forte de se joindre à la FCE et de recevoir leur «e-zine» en anglais. Le pire est que cela est vrai aussi pour les francophones montréalais ! La plupart sont bilingues et déjà habitués de lire les livres d'échecs en anglais. À terme cela pourrait signifier pour la FQE la perte de centaines de membres (et des revenus qui vont de pair) au profit de la FCE.

Jamais jusqu'à maintenant dans l'histoire de la FQE ses dirigeants n'auraient même considéré ouvrir ainsi la porte toute grande à une invasion des services de la FCE, et mettre ainsi en danger l'existence même de la FQE.

Depuis 1985, la FQE figure parmi les organisations de loisirs reconnus par le gouvernement du Québec et bénéficie à ce titre d'une subvention annuelle destinée au «fonctionnement» (surtout au salaire des employés). Cela, bien entendu, fait l'envie de la FCE, qui y voit une raison supplémentaire d'exiger des paiements pour renflouer ses coffres perpétuellement vides.

Le calcul de cette subvention gouvernementale (environ 100 000\$) est basé en partie sur les «performances» de la FQE, en particulier le nombre de membres et son pourcentage d'auto-financement. Avec son petit 1000 et quelques membres, la FQE n'en a donc pas à donner ou à prêter à personne ! Son financement et son existence même en dépendent ! Elle doit au contraire veiller jalousement sur chacun d'eux, particulièrement dans la région de Montréal où la majorité de ces membres sont concentrés.

### **Comité de sélection**

3) *La FQE aura droit au tiers des représentants faisant partie du comité de sélection qui détermine la participation aux événements internationaux.*

Un tiers c'est mieux que rien, mais cela demeure une représentation minoritaire qui risque de ne pas avoir un impact significatif pour nos joueurs. De toute façon ce comité ne choisit pas l'ensemble de la sélection nationale (c'est le seul «événement international» dont il est question ici), mais bien un ou deux joueurs (joueuses) sur ses neuf membres. Par ailleurs, on ne dit pas si ce comité choisira aussi les capitaines d'équipe (de préférence bilingues...), des personnes importantes pour la bonne cohésion de ces sélections. Ayant participé à sept olympiades, je le sais par expérience.

### **Un membre FQE = un membre FCE**

4) *Le nombre total des membres FQE sera inclus dans les statistiques officielles des membres FCE.*

Dans les faits, cette clause humiliante au mieux relègue la FQE au statut de «membre affilié» de la FCE, mais sans droit de représentation (voir plus loin). On veut permettre à la FCE de gonfler ses chiffres (elle n'a présentement que 1,900 membres pour tout le Canada !) en ajoutant les quelques 1056 membres de la FQE, pour améliorer ses chances de trouver des commanditaires. Mais historiquement elle n'en cherche même pas ! La FCE a déjà eu plus de 4,000 membres (sans la FQE) sans que la nécessité de faire des efforts sur ce plan ne lui vienne à l'esprit. Au contraire, on peut prévoir que plus la FCE obtiendra d'argent de la FQE, moins elle verra la nécessité de rechercher des commandites ! C'est la loi du moindre effort qui va s'appliquer, comme c'est souvent le cas.

## Le problème des cotes

5) *Les tournois cotés FQE pourront être soumis à la FIDE, à condition qu'ils soient d'abord cotés par la FCE.*

C'est la situation qui prévaut actuellement et qui complique justement l'accessibilité à la cote FIDE. Il faut payer des frais de cotation pour une cote qui ne nous intéresse pas (FCE) pour une autre qui intéresse un très faible pourcentage du membership de la FQE. Cela d'ailleurs soulève un problème important que cette entente ne vient qu'aggraver : la nature envahissante de la cote FIDE. Le plan de la FIDE est clair depuis un bon moment. En étendant son ELO à toutes les catégories de joueurs (et non seulement aux 2200+ comme jadis) la FIDE vise à éliminer tous les systèmes de cotation nationaux et à monopoliser tous les revenus qui y sont associés. Autant la FCE que la FQE ne semblent réaliser qu'ils se tirent dans le pied en jouant ce jeu. Les membres adorent les cotes, bien entendu, mais souhaitent-ils financer la FIDE ou financer d'abord «leur» fédération ?

## Membres FQE = membre FCE (bis!)

6) *Les membres FQE pourront participer aux championnats nationaux canadiens aux mêmes conditions que s'ils étaient membres FCE.*

Cela signifie-t-il que la cote FQE sera l'équivalent de la cote FCE ? Si c'est le cas, il aurait fallu le dire explicitement ou au moins clarifier la situation. Les deux systèmes de cotation fonctionnent selon leurs règles propres. Que se passe-t-il si une fédération décide d'introduire des clauses inflationnistes dans son système qui favorisent ses joueurs ? L'autre fédération devra-t-elle répliquer par une mesure similaire pour protéger ses membres ? Pour que tous les joueurs au Canada soient sur un pied d'égalité, il faut qu'ils soient régis par un système de cotation unique avec des règles identiques pour tous, ou encore qu'on établisse après étude une formule d'équivalence. Exemple : cote FQE + 50 points = cote FCE. Ce point essentiel n'a semble-t-il pas fait partie des négociations. À moins que l'on ait pas réussi à s'entendre et qu'on ait jugé qu'il serait plus facile de s'entendre plus tard, une fois que le homard serait coincé dans la cage... Il n'y a rien dans cette entente qui revalorise la cote FQE face à celles de la FCE et de la FIDE.

## Droits des membres FQE, comme avant!

7) *Les membres FQE seront pris en considération pour faire partie des équipes nationales canadiennes au même titre que s'ils étaient membres FCE.*

Les Québécois titrés, comme les autres canadiens titrés, sont automatiquement «membres à vie» de la FCE, selon ses propres règles. Cette clause change donc peu de chose à la situation actuelle. Aucune entente n'était nécessaire pour établir que les joueurs québécois, membres de la FCE (à vie ou réguliers), ont le droit de faire partie des équipes nationales! A-t-on cru là obtenir une quelconque concession alors qu'il n'en est rien ?

## Porte ouverte au Québec aux services FCE

8) *La FQE proposera son magazine aux membres d'expression française de la FCE qui paieront les frais de poste de 6\$ par an. La FCE enverra gratuitement son webzine aux membres d'expression anglaise de la FQE.*

Cela confirme les craintes suscitées par les articles 1 et 2 : la porte s'ouvre toute grande pour que la FCE vende et fasse la promotion de ses services au Québec et vienne gruger le membership de la FQE, notamment dans la région de Montréal. Seule une FQE faible peut accepter cela. D'autre part, on introduit insidieusement le concept de «membre d'expression anglaise» au Québec. De qui s'agit-il ? Des anglophones de souche, des allophones qui ont adopté l'anglais en priorité, des francophones montréalais qui souhaitent s'angliciser ? On crée ainsi deux sortes de membre selon les préférences linguistiques. Depuis 1979, les échecs québécois vivaient une paix linguistique, mais si cette entente est adoptée, ce sera assurément chose du passé.

## La FQE passe à la caisse

9) *La FCE reconnaît la nécessité de donner satisfaction aux fédérations provinciales affiliées. Ces fédérations subviennent aux besoins de la FCE par l'entremise des cotisations de leurs membres, et en retour reçoivent des services comme l'accès à la cote FIDE. La FCE reconnaît aussi le fait que la FQE est particulièrement bien outillée pour donner satisfaction aux Canadiens d'expression française, et mérite d'être traitée comme telle. La structure tarifaire suivante sera mise en application :*

*La FQE paiera un montant de 9\$ par membre adulte et de 4\$ par membre junior et cadet. Ce paiement sera effectué comme suit : à l'anniversaire de l'entente, la FQE fera le compte de ses membres par catégories et paiera la cotisation annuelle correspondante.*

C'est le cœur de cette entente puisqu'elle touche directement aux finances de la FQE. Alors qu'on annonce que la FCE doit « donner satisfaction aux fédérations provinciales affiliées », on lui soutire, sans dévoiler la méthode de calcul, 9\$ par membre adulte et 4\$ par membre jeune, juste pour lui donner la satisfaction de contribuer aux dépenses internationales de la FCE! Curieuse façon de « donner satisfaction »! Parallèlement à cette contribution annuelle de la FQE à laquelle on a fixé aucun plafond, (elle pourrait croître sans limite, parallèlement à l'accroissement du membership de la FQE), la FQE n'obtient aucun droit de représentation supplémentaire à la FCE en terme de « gouverneurs »! Il faut préciser ici qu'à la FCE, les décisions sont votés par des « gouverneurs » (environ 70 présentement) de toutes les provinces, dont le nombre par province est déterminé par le nombre de membres FCE. Il faut donc, si la FQE paye, qu'elle obtienne un droit de représentation correspondant auprès de la FCE, que le nombre de gouverneurs FCE au Québec augmente proportionnellement au membership de la FQE par rapport à celui de la FCE. Curieusement, la FQE a refusé que ses membres puissent profiter d'un pouvoir décisionnel accru à la FCE, sous prétexte (selon le président de la FQE) qu'une fédération « indépendante » ne siège pas au conseil d'une autre fédération. Qui peut croire, en lisant cette entente, que la FQE soit une fédération « indépendante » ?

### **Les détails de la facture restent occultes**

*b) Les cotisations annuelles seront destinées aux dépenses liées à la FIDE\* (\*comprenant entre autres les olympiades, les Coupes du Monde, les congrès de la FIDE, le championnat junior du monde et les compétitions jeunesse mondiales) et placées dans un fonds séparé.*

On devrait connaître les détails de ses dépenses, ou du moins les grandes lignes de celles-ci pour pouvoir évaluer correctement la juste part que la FQE devrait assumer, selon ses objectifs à elle et non ceux de la FCE. Cette part doit-elle être fixée

en fonction de la population du Québec ou du nombre de membres de la FQE ? Dans les dernières années la FCE par incompétence a perdu près de 50% de son membership. Grâce à cela le membership de la FQE représente plus du tiers du membership total des deux fédérations. La FQE doit-elle payer pour l'inefficacité de l'autre partie ? Tout indique que oui, car le calcul de la contribution de la FQE semble avoir été fait sur la base du nombre de membres FQE. Donc cette contribution semble nettement exagérée, compte tenu aussi du fait que pour beaucoup de ces dépenses internationales, la FCE fait appel à des dons et à des activités de financement, plutôt qu'à ses ressources propres. Si on avance que la part de la FQE des dépenses internationales devrait correspondre grosso modo au pourcentage de la population du Québec par rapport à l'ensemble canadien, soit environ 25 %, il est possible en additionnant les dépenses liés aux activités FIDE d'en arriver à une estimation grossière mais plus raisonnable. Je vous ferai grâce de tous les chiffres que j'ai pu rassembler, mais à prime abord le chèque de près de 8,000\$ (738 adultes à 9\$ et 318 jeunes à 4\$ = 7 914\$) que la FQE s'apprête à signer pour 2012 à la FCE serait de 2 à 3 fois plus élevé que sa part normale (environ 2 500\$), même sans tenir compte des dons et des activités de financement mentionnés précédemment, et même sans considérer les membres FCE déjà présents au Québec qui devraient diminuer la facture! Pour plus de détails : <http://www.chesstalk.info/forum/showthread.php?t=6954&page=3>

Dans ce contexte, la FQE s'apprête à servir de « vache à lait » à la FCE, en lui assurant un généreux financement stable qu'aucune autre province ne lui assure, directement ou indirectement. Il ne faut pas oublier non plus, qu'à la base la représentation internationale est une responsabilité exclusive de la FCE. Les joueurs qu'elle sélectionne vont représenter le Canada, et non pas le Québec, l'Ontario ou l'Alberta. C'est la responsabilité de la FCE de financer cette représentation, non seulement par des revenus de cotisation provenant de toutes les provinces, mais aussi par la recherche de commanditaires et de donateurs privés ou publics. La FQE n'a pas à compenser pour les lacunes et insuffisances de la FCE à ce chapitre et à d'autres. Par ailleurs il m'apparaît juste pour la FQE d'assumer une part des frais d'adhésion à la FIDE et autres frais fixes, donc ceux reliés à la cotation de tournois (présentement juste le COQ!).

mais là on ne parle sûrement pas de 7-8 ou 10,000\$ par an... on parle de beaucoup moins.

## Double droit de veto

*La moitié des administrateurs du fonds seront des représentants FQE, et l'autre moitié des représentants FCE.*

Comme bien d'autres articles de cette entente il semble à première vue anodin, mais en y réfléchissant un peu on découvre qu'il n'en est rien! Dans les faits il accorde rien de moins qu'un droit de veto aux deux parties sur la façon de dépenser les sommes payées par la FQE, puisque chacune d'entre elles a 50% des votes! Si la FQE n'est pas d'accord avec le principe d'une dépense, le montant ou quoi que ce soit d'autre, elle pourra s'opposer et bloquer toutes les dépenses! Cela peut en rassurer certains, mais objectivement, est-ce qu'une entente peut fonctionner avec un tel double droit de veto ?

D'autre part qu'arrivera-t-il à ce fond quand cette entente de trois ans arrivera à expiration et que le comité qui l'administre n'aura plus d'existence légale ? À défaut d'une nouvelle entente négociée (nous savons tous qu'au Québec nous disposons d'un bassin inépuisable de bénévoles compétents disposés à mener à tous les trois ans des négociations semblables...), l'argent se retrouvera-t-il gelé dans un vide juridique et source de procédures interminables ou encore retourné d'où il vient, à la FQE ? Cela aussi a été oublié dans une négociation qui semble avoir été conclue avec beaucoup trop d'empressement.

Ne serait-ce que sur la base de cet article, cette entente, à défaut de pouvoir être amendée en profondeur, devrait être rejetée, autant par la FCE que par la FQE. Qui au Canada souhaite que les fédérations s'engagent dans un processus susceptible de les mener à des différents grandissants, des discussions acrimonieuses, voire à des recours légaux, au sujet d'un accord mal fondé, imprécis et incomplet ? Qui souhaite au Québec, que les services de la FCE viennent faire compétition à ceux de la FQE, que les membres FQE deviennent des membres FCE ou que l'on des crée des catégories de membres basées sur les préférences ou les origines linguistiques ?

Que peuvent faire les membres FQE pour

s'opposer à cette entente ? Légalement, pas grand chose hélas. Le sort de l'entente sera déterminé par un vote du conseil d'administration formé des cinq membres de l'exécutif (déjà acquis à cette entente selon le président de la FQE) et de six représentants régionaux. Les membres ne peuvent qu'exprimer leur désaccord en espérant que leurs «élus» les écoutent. Ils peuvent le faire, par exemple, sur le babillard «Parlons Echecs» : <http://www.chesstalk.info/forum/forumdisplay.php?f=3>, **mais je vous suggère plutôt, pour plus de sûreté, de me faire parvenir vos courriels à [jhebert1@videotron.ca](mailto:jhebert1@videotron.ca)**. Je me chargerai ensuite de les transmettre aux membres du CA de la FQE, et d'en faire connaître la teneur, sans identifier leurs auteurs, si c'est ce qu'on souhaite.

Les plus masochistes peuvent aussi se présenter à l'assemblée de la FQE le 19 juillet prochain. À cette occasion ceux qui souhaitent s'exprimer sur cette entente auront un droit de parole limité à 10 minutes pour le faire, juste avant que le CA ne vote sur la question. Mais pour avoir ce droit de parole, il faut contacter le directeur-général de la FQE, Richard Bérubé, par courriel ([dirgen@fjchecs.qc.ca](mailto:dirgen@fjchecs.qc.ca)), au moins trois jours avant la tenue de l'assemblée.

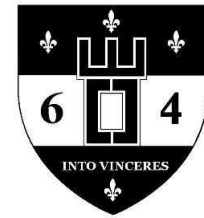
## Yuanling Yuan s'est trouvé une famille!

La jeune Yuanling Yuan, à la recherche d'une famille pour parfaire son français, a trouvé ce qui lui convenait grâce à l'article publié dans le dernier HPE! Finalement nous n'aurons pas le plaisir de la cotoyer au Québec, puisqu'elle a plutôt choisi l'offre de la famille Nadeau, nos amis franco-ontariens de Kapuskasing en Ontario!

C'est un choix extrêmement judicieux! Outre le fait que les Nadeau mangent et respirent «échecs», entre autres intérêts des plus variés, ils ont un souci et une préoccupation constante envers leur langue et sa préservation. Et cela inclut Madame Helen Nadeau. Américaine originaire de l'Oregon, Helen a adopté entièrement le français et la culture franco-ontarienne pour élever une famille de cinq enfants, tous maintenant des amoureux des échecs et des jeunes adultes remarquables. J'envie Yuanling. Plus jeune, anglophone et sage comme je le suis devenu (...), j'aurais fait le même choix.

**Tournoi d'échecs**  
**« Déjeunons à Chambly! »**  
**dimanche le 8 juillet 2012**

Club d'échecs  
de Chambly



**Une seule section – tournoi semi-rapide**

**Système suisse de 4 rondes**

**Emplacement :** Restaurant Pizzaland,  
1295, boul. de Périgny (route 112), Chambly, QC J3L 1W7  
(coin boul. Fréchette)

**Coûts d'inscription :** Adultes : 20 \$ ; Cadet (15 ans et moins) : 15 \$  
(Gratuit : maîtres 2200 et +)

Payable sur place le matin du tournoi en argent comptant seulement.

**Le coût inclut le petit-déjeuner.**

**Prix garantis : 150 \$**

1<sup>ère</sup> place : 100 \$

2<sup>e</sup> place : 50 \$

3<sup>e</sup> place et meilleur cadet (moins de 16 ans) : bon de 20 \$  
(pour participation à un tournoi du Club d'échecs de Chambly)

**Pré-requis :** Être membre ou devenir membre de la FQE : prix pour un an, Adulte 45 \$, Junior (16 à 19 ans) 35 \$, Cadet (15 ans et moins) 25 \$, Cadet sans revue 15 \$, Carte un tournoi 15 \$.

**Cadence :** 20 minutes/mat + 10 secondes d'incrémentation par coup

**Arbitres :** Bernard Ouimet

**Horaire**

**Arrivée/inscriptions :** Entre 8 h 30 et 9 h 30

**Déjeuner :** de 8 h 30 à 10 h

**Heures du début approximatif des rondes :** 10 h, 11 h 15, 13 h, 14 h 15

**Pause dîner :** entre rondes 2 et 3

**Remise des prix :** vers 15 h 30

**Autres informations :**

- Il est possible de s'inscrire à l'avance par courriel à Germain Laplante.

([germ.laplante.madore@videotron.ca](mailto:germ.laplante.madore@videotron.ca)), mais l'inscription ne sera valide que si le joueur est présent avant 9 h 30 le matin du tournoi;

**Information :** 450 658-5188.

- le club fournira les échiquiers et les pièces;

- les joueurs sont priés d'apporter leur pendule, si possible;

- toute nourriture ou breuvage de l'extérieur de Pizzaland n'est pas permis;

- stationnement gratuit du restaurant

- Le bulletin des cotes lentes de la FQE sera utilisé pour les appariements

S.V.P., réservez le plus tôt possible pour nous aider à prévoir le nombre de déjeuners.

# Championnat zonal/fermé et Championnat féminin Goddesschess

**Du 4 au 11 août 2012**

Organisé par le Club d'échecs de Maisonneuve  
Tournoi suisse de 9 rondes, coté FQE, CFC et FIDE

## Goddesschess

"Despite the documented evidence of chess historian H.J.R. Murray, I have always thought that chess was invented by a goddess."  
George Koltanowski: "Women in Chess - Players of the Modern Game"

### Championnat féminin Goddesschess

- La gagnante va représenter le Canada au Championnat du monde en Russie
- Cote minimale: CFC >1700, FQE/FIDE >1600\*
- Bourse garantie de **1450\$**



### Championnat zonal canadien

- Le gagnant va représenter le Canada à la Coupe du Monde 2013 à Tromsø, en Norvège
- Cote minimale : CFC > 2200, FIDE/FQE >2100\*
- Bourse minimale garantie de **6000\$**



**Venez affronter certains des meilleurs joueurs du Canada**

#### Championnat zonal :

GM Anton Kovalyov (2619 FIDE)  
GM Bator Sambuev (2531 FIDE) - Champion Actuel  
MI Nikolay Noritsyn (2475 FIDE)  
MI Raja Panjwani (2416 FIDE)  
MI Jean Hébert (2410 FIDE)

#### Championnat féminin :

MIF Natalia Khoudgarian (2278 CFC) - Championne Actuelle  
Jackie Peng (2121 CFC)  
Myriam Roy (2093 FQE)

**Pour plus de détails, veuillez visiter: [www.ccc2012.yolasite.com](http://www.ccc2012.yolasite.com)**

\*Autres moyens de qualification présents sur le site Internet.